

Service instructeur
Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

N° 39/08-07

Service consulté
Direction des Routes
et des Transports

R.D. 83 - ROCADE OUEST DE COLMAR
ACQUISITIONS DE TERRAINS
B051 - Acquisitions de terrains de voirie

Résumé : *Dans le cadre de la loi du 13 août 2004 portant transfert partiel du domaine routier au Département et des décrets d'application, le Département du Haut-Rhin a repris l'opération de voirie dite "Rocade Ouest de COLMAR", travaux déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 14 février 2000 dont les effets ont été prorogés jusqu'au 14 février 2010. Pour ne pas pénaliser les propriétaires et les exploitants ayant signé récemment des promesses de vente et des engagements d'évacuer relatifs à leurs terrains, il y a lieu de concrétiser ces accords par la passation d'actes de cession sur la base de l'avis des Domaines et moyennant une dépense de 36 750,13 €.*

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Rocade Ouest de COLMAR, travaux déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 14 février 2000 et dont les effets ont été prorogés jusqu'au 14 février 2010, l'Etat-Ministère de l'Equipement a procédé, par l'intermédiaire du Directeur des Services Fiscaux du Haut-Rhin, aux acquisitions de terrains nécessaires à cette opération de voirie.

Or, à compter du 1^{er} janvier 2007, ces travaux d'infrastructure routière ont été transférés à notre collectivité territoriale, y compris l'acquisition des terrains non réalisée à ce jour.

En conséquence, il appartiendra au Département du Haut-Rhin de poursuivre d'une part, les acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement de la Rocade Ouest et, d'autre part, les travaux projetés.

Certains propriétaires fonciers et exploitants de terrains viticoles concernés par ce projet routier ayant signé des promesses de vente sur la base d'une évaluation des Domaines datée du 14 mai 2003, il y a lieu de concrétiser ces accords par la passation d'actes établis en la forme administrative à la diligence de nos services.

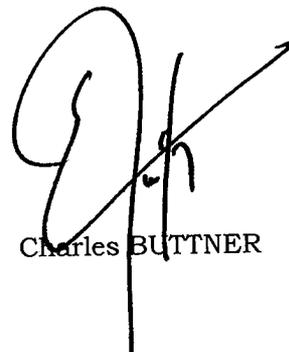
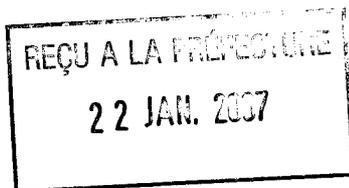
Dans ces conditions, je vous propose d'acquérir les parcelles figurant sur le tableau des terrains à acquérir ci-annexé, moyennant le versement d'une indemnité totale de dépossession de 36 750,13 € se décomposant comme suit :

- Indemnité principale pour des terrains situés en zone AOC à raison de 1 525 € l'are	:	23 733,57 €
- Indemnité de remploi : 20 % ou 15 % selon le cas	:	4 421,68 €
- Indemnité pour perte de revenus viticoles sur cinq ans et refiltage	:	8 585,46 €

Par ailleurs, le Directeur des Services Fiscaux du Haut-Rhin n'ayant pas achevé à la date du 1^{er} janvier 2007, les acquisitions foncières précitées, le Département du Haut-Rhin est en droit de revendiquer le transfert à son profit, du solde des crédits d'acquisitions de terrains disponibles, soit une somme de 550 397,14 €.

En conclusion, je vous propose d'une part, de m'autoriser à acquérir les terrains figurant sur le tableau des terrains à acquérir ci-annexé, moyennant une dépense de 36 750,13 € et, d'autre part, d'émettre à l'encontre de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Haut-Rhin, un titre de recettes d'un montant de 550 397,14 € représentant le solde excédentaire des crédits d'acquisitions de terrains destinés à la R.D. 83 – Rocade Ouest de COLMAR.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

Dossier suivi par M. GRASS
Tél : 03.89.30.63.40

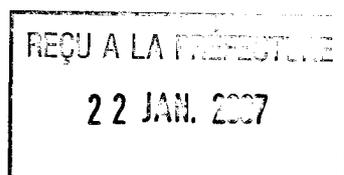
Colmar, le

**TABLEAU
DE TERRAINS A ACQUERIR**

sur le territoire de la commune d'Ingersheim

dans le cadre de l'aménagement de la Rocade Ouest de Colmar

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières



à COLMAR, le

8 JAN. 2007


Yves GRASS

